



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 8

No. FDS : 554999

V001.2

Révision: 25.01.2017

Date d'impression: 09.02.2017

Remplace la version du: 25.11.2016

DYLON Machine Fabric Dye 350 g Fresh Orange/Goldfish Orange

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DYLON Machine Fabric Dye 350 g Fresh Orange/Goldfish Orange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colorants textiles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Esplanade 1 Bus 101

B-1020 Bruxelles/Brussel

Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 Contient C.I. Reactive Red 159; C.I. Reactive Red 123; C.I. Reactive Orange 64.
Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P261 Éviter de respirer les poussières.
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règles en vigueur dans votre région.

Contient:

C.I. Reactive Yellow 125

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****3.2. Mélanges****Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	>= 40- < 60 %	Irritation oculaire 2 H319
C.I. Reactive Yellow 125 68155-62-4	268-974-1		>= 1- < 5 %	Sensibilisant de la peau 1 H317
C.I. Reactive Orange 64 83763-57-9	280-744-2		>= 0,1- < 0,5 %	Sensibilisant de la peau 1B H317 Sensibilisant des voies respiratoires 1B H334
C.I. Reactive Red 123 68959-17-1	273-401-3		>= 0,1- < 0,5 %	Sensibilisant de la peau 1B H317 Sensibilisant des voies respiratoires 1B H334
C.I. Reactive Red 159 83400-12-8	280-427-9		>= 0,1- < 1 %	Sensibilisant de la peau 1B H317

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante. Enlever les vêtements souillés par le produit. Consulter éventuellement un dermatologue.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), puis consulter immédiatement un spécialiste.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
 Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée modérée à forte (rougeur, gonflement, brûlure), également possibilité de brûlures graves.

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut occasionner des douleurs, des brûlures, des gonflements et des rougeurs de la bouche et de la gorge. Des nausées et des vomissements peuvent survenir.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : l'inhalation peut entraîner une hyperacidité de l'organisme suivi d'un essoufflement.

Après contact cutané: si l'irritation persiste, consulter un avis médical.

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : en cas de toux ou d'essoufflement; appeler immédiatement les services d'urgence

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colorants textiles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel****8.1. Paramètres de contrôle**

Valable pour

Belgique

Ne contient pas d'ingrédients soumis à des valeurs d'exposition limite

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

En cas de dégagement de poussière, utiliser un masque P2.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374.

Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

a) Aspect	poudre s'écoulant librement orange
b) Odeur	caractéristique
c) seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
d) pH (; Conc.: 10 g/l)	11,46
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	Non applicable
h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable

k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative	
Densité en vrac	900,000 - 1.200,000 g/l
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	EPA 16 CFR 1500.40 (Method of testing toxic substances)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	non irritant	4 h	lapins	OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	irritant		lapins	non spécifié

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		Test Ames

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LC50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
C.I. Reactive Yellow 125 68155-62-4	LC50	> 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
C.I. Reactive Orange 64 83763-57-9	LC50	> 100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
C.I. Reactive Red 159 83400-12-8	LC50	> 100 mg/l	48 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	200 - 227 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	137 mg/l	5 Jours	Nitzschia sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Biodégradation	Méthode
C.I. Reactive Yellow 125 68155-62-4	not inherently biodegradable	aérobie	10 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
C.I. Reactive Orange 64 83763-57-9	not inherently biodegradable	aérobie	< 10 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
C.I. Reactive Red 159 83400-12-8	not inherently biodegradable	aérobie	< 10,000000 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'y a pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Indication des composants selon 648/2004/CE

Ce produit ne contient pas de substances selon cet règlement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 1: New address Belgium
à la ou aux sections :